

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juillet 2022

Convocation du 7 juillet 2022

Affichage à la porte de la mairie 7 juillet 2022

Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Excusée : 1

**Procuration : 1 – Mme Gaultier a donné
procuration à Mme Martineau**

Votants : 15

L'an deux mil vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le sept juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Gwénaëlle SALMON, Yann SUAOU, Laure BERTRAND, Jacques GUEGNARD, Daniel ONILLON, Mélanie MARTINEAU, Xavier POULAIN, Agnès GESLIN, Mathieu BERTRAND, Sandra NOEL, Paul TRESMONTAN, Christine JOUET.

Absent :

Excusé : Mme Sandra NOEL a donné procuration à Mme Mélanie MARTINEAU

Secrétaire : M Didier PETIT

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation compte-rendu du conseil municipal des 7 et 13 juin 2022
3. Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AD 1152
4. Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AE 402
5. Nomenclature comptable : option pour le référentiel M57
6. Achat du Moulin du Pont Barré
7. Attribution d'une subvention pour un film documentaire sur les Espaces Naturels Sensibles
8. Tarif de locations de matériel
9. Ouverture d'un poste de cuisinier
10. Information sur les groupes de réflexion
11. Rapport des commissions
12. Questions diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Didier PETIT, secrétaire de séance.

2 - Approbation compte-rendu du conseil municipal du 7 et 13 juin 2022

Rapporteur : Madame Martine CHAUVIN - le Maire

Madame le Maire propose un vote à main levée, qui est approuvé par l'ensemble des membres présents

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu du 07 juin 2022 :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstentions : 2 Paul TRESMONTAN et Christine JOUET Pour : 13

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu du 13 juin 2022 :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstentions : 2 Paul TRESMONTAN et Christine JOUET Pour : 13

3-Déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur : Yann SUAU - Adjoint en charge de l'aménagement eu du développement

Monsieur Yann SUAU propose aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section AD 1152, Rue du Moulin des Cinq– pour une superficie de 25 m2.

Madame le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption et soumet au vote du conseil pour la parcelle AD 1152 :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

4-Déclaration d'intention d'aliéner

Rapporteur : Yann SUAU - Adjoint en charge de l'aménagement eu du développement

Monsieur Yann SUAU propose aux membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien soumis au droit de préemption urbain, Section AE 402, 32 Rue Saint Vincent - pour une superficie de 92m2.

Madame le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption et soumet au vote du conseil pour la parcelle AE 402 :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

5-Nomenclature comptable : option pour le référentiel M 57

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Au dernier conseil, il avait été présenté le contenu du rendez-vous avec Mr Hardouin, Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) sur plusieurs sujets et notamment le passage du référentiel comptable abrégé M14 à M 57 obligatoire en 2024.

Depuis, Annick ROBIN a sollicité officiellement l'avis du comptable public.
Nous avons son accord, en date du 2 juin 2022, pour un passage au 1^{er} janvier 2023.
Un travail de mise à jour de l'inventaire doit être fait avant le changement de nomenclature.

Madame le Maire propose d'approuver l'option pour le passage du référentiel comptable de la M14 à la M57 abrégé, à compter du 1^{er} janvier 2023 et soumet au vote des membres du conseil municipal.

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

6-Achat du Moulin du Pont Barré

Rapporteurs : Martine CHAUVIN – le Maire

Jacques GUEGNARD, Conseiller Délégué

Monsieur Jacques GUEGNARD fait un rappel historique des actions menées sur le Pont Barré :

Le propriétaire du site est le Syndicat Loire Aubance Louets (SLAL).

Depuis 2017 il est envisagé de déconstruire le moulin afin d'en conserver les vestiges.

2017 : Etude du CAUE (Conseil d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur des scénari pour valoriser le Moulin, cependant les coûts de valorisation étaient très importants.

L'état de ce bâtiment a continué à se dégrader, avec la prise en 2019 d'un arrêté de mise en péril refusé par les Bâtiments de France.

Août 2021 : Avis d'expertise, demandé par Mairie et du Syndicat Loire Aubance Louets. C'est Mr Buchet agréé par la Cour d'Appel qui réalise cette expertise :

« L'examen des lieux a laissé apparaître un état général de dégradation tel qu'une réhabilitation est difficilement envisageable, tant sur le plan technique que pécunier. Malgré des protections et un barriérage installé sur place, l'immeuble reste assez aisément accessible et de ce fait présente un réel danger que seul l'abattage permettrait de réduire à néant »

Décembre 2021 : Délibération pour démolir.

Janvier 2022 : Dépôt du permis de démolir par le Syndicat Loire Aubance Louets.

Mars 2022 : Accusé de réception des Bâtiments de France : « ce projet est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit. Il peut cependant y être remédié ». L'architecte des Bâtiments de France donne son accord assorti de **prescriptions** : « si la démolition des bâtiments du moulin est autorisée au vu des importants désordres structurels relevés, la voûte sur le canal doit être conservée et consolidée. Elle constitue le dernier témoin de l'histoire du lieu, et sa préservation permet par conséquent de garantir l'intégrité du Site Inscrit ».

Le moulin est composé de plusieurs parties, dont les deux biefs (voûtes sous lesquelles, l'eau passait pour pouvoir faire tourner les roues du moulin) qui sont les points forts de la construction.

31 mai 2022 : Visite sur site avec élus, membres du Syndicat Loire Aubance Louets (SLAL), Madame HECTOR Architecte des Bâtiments de France (ABF), M GODINEAU (entreprise de maçonnerie) pour l'avis technique et la demande de devis.

Propositions, suite aux rendez-vous récents avec SLAL et ABF :

Le SLAL, a validé le devis de débroussaillage intérieur du 1^{er} moulin (640 € HT) et de la démolition du second moulin des murs jusqu'au sol (9920,90 € HT) soit un **total TTC de 12673,08 € qu'il assumera.**

Prévision : septembre / octobre 2022.

Conditions du SLAL transmis dans un courrier du 21 juin 2022 : **engagement de la commune de Beaulieu à leur acheter le Moulin, pour 1 € symbolique, après cette première tranche de travaux.**

Devis actuels de Yohann GODINEAU, maçon

Variante 1 : Conservation du bief principal → reprises de confortement des maçonneries sans enduit complet – conservation de la voûte et des murs du bief principal en amont sur 5 m de long – démolition et comblement de la voûte et du bief en amont du 1^{er} moulin : **8352,25 TTC.**

Variante 2 : Conservation des 2 biefs → reprises de confortement des maçonneries sans enduit complet – conservation de la voûte et des murs du bief principal en amont sur 5 m de long – conservation de la voûte et du bief en amont du 1^{er} moulin sur 5 m de long : **16285,56 TTC.**

Variante 3 : Conservation des 2 biefs et enduit des murs → conservation de la voûte et des murs du bief principal en amont sur 5 m de long : **21565,85 TTC.**

Madame le Maire précise que le rachat du Moulin doit s'inscrire dans un véritable projet : valorisation du patrimoine et du génie technique des générations précédentes d'autant que de nombreux moulins à eau ont été détruits sur le territoire de la Communauté de communes, respect de la biodiversité, tourisme.

Dans ce sens, plusieurs rendez-vous ont eu lieu pour le montage financier :

- **29 juin** LPO (Gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale des Coteaux du Pont-Barré) : L'association confirme que la Région et le Département (ENS Espace Naturel Sensible) pourraient subventionner à hauteur de 80 % si le porteur de projet est une collectivité.

- **Le 5 juillet et le 11 juillet** Mme Nelly DAVIAUD Vice-présidente tourisme de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) :

Elle rappelle que la CCLLA n'a pas la compétence pour la gestion du patrimoine. Elle trouve le projet intéressant car il valorise le patrimoine historique. La Communauté de Communes Loire Layon Aubance travaille actuellement sur un projet de Fil Artistique qui serait installé sur tout le territoire. Le site de Pont-Barré pourrait accueillir un projet.

- **6 juillet** : Mme Valia QUERAND pour le Fonds européen Leader

→ Proposition de solliciter une subvention Leader en 2 tranches

1^{ère} tranche : Réfection avec conservation des 2 biefs et enduit des murs : 21565,85 € + Signalétique sur les biefs : 7000 €

Subvention envisagée : Leader 80 % et Fonds commune 20 %

Dossier à déposer avant juin 2023, avec possibilité de commencer les travaux sans la réponse.

2^{ème} tranche : Déconstruction du 2^{ème} moulin (estimation 15000 €) + 1 place PMR près du site + Continuité du cheminement à renforcer + Signalétique sur la partie moulin jusqu'à la Réserve Naturelle Régionale + aménagement du parking qui se situe au-dessus ainsi que le cheminement du parking du haut aux vestiges et installation d'un bloc WC.

Financement : Leader 80 % et Fonds commune 20 % + Département + Région

Mme Christine JOUET rappelle qu'il existait 3 moulins à eau sur la commune et qu'il s'agit d'un patrimoine important du territoire.

Depuis qu'il y a la Réserve Naturelle Régionale, on ne peut plus y aller à pied et les chiens sont interdits sur le site. Les zones RNR sont closes. De plus, elle souligne que le site n'est pas entretenu, et qu'il faut se déplacer avec un sécateur pour pouvoir emprunter les chemins de randonnée.

Martine CHAUVIN propose de se renseigner auprès du département pour connaître les contraintes liées à l'appellation RNR.

Daniel ONILLON rappelle que ce lieu est la conjonction entre la faune, la flore. De nombreux événements partent également de ce lieu.

Paul TRESMONTAN craint la présence importante de promeneurs ce qui occasionne une gêne pour les habitants. Il signale que ce sont les riverains qui font le nettoyage du lieu. Le Syndicat est largement subventionné et il n'assume plus l'entretien. Il ne comprend pas pourquoi la CCLLA ne s'est pas emparée du site et il considère que ce n'est pas à la commune de se substituer au syndicat qui a été totalement défaillant sur ce sujet.

Martine CHAUVIN rappelle que depuis l'installation de la Communauté de communes Loire Layon Aubance, le patrimoine est redevenu de la compétence des communes. Elle précise aussi que l'entretien des rives est du ressort des propriétaires qui ne peuvent plus le faire du fait de la fermeture du site. La proposition est de déconstruire le premier moulin car il n'est plus en état. Sur le second moulin, un devis sera effectué après le débroussaillage.

Mathieu BERTRAND souligne que c'est important de s'emparer du sujet car le moulin est un patrimoine bâti chargé d'histoire et que même si l'on peut regretter que le SLAL ne soit pas intervenu, si la réponse de la commune est la même, on enterre le site une deuxième fois.

Paul TRESMONTAN indique qu'il devait être fait appel à une entreprise agréée. Martine CHAUVIN a questionné Mme HECTOR à cet effet, et elle a confirmé que ce n'est pas le cas.

Madame HECTOR architecte des bâtiments de France conseille une étude hydraulique afin de voir ce qu'engendrerait une remise en eau des biefs, cette demande sera formulée au SLAL.

Paul TRESMONTAN émet des réserves sur la proposition de Mme HECTOR, car pour lui tout risque de s'effondrer et de tomber dans le canal de Monsieur qui risque de se boucher. Il s'interroge sur qui se chargera de la remise en état dans ce cas-là.

Mathieu BERTRAND souligne qu'il faudrait que le Syndicat procède au nettoyage avant que la commune procède à l'achat.

Yann SUAOU souligne que la réhabilitation de ce site est intéressante pour la commune qui doit s'emparer du projet même s'il risque de s'étaler dans le temps.

Madame le Maire soumet au vote du conseil la proposition du Syndicat Loire Aubance Louets pour l'achat du moulin du Pont Barré pour l'euro symbolique. Les frais afférents à cette vente seront à la charge du futur acquéreur :

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstentions : 2 Christine JOUET et Paul TRESMONTAN Pour : 13

Paul TRESMONTAN précise qu'il s'abstient car c'est une substitution au syndicat qui aurait dû faire le nécessaire en temps et en heure, mais il n'est pas contre la sauvegarde et la mise en valeur du lieu.

7-Attribution d'une subvention pour un film documentaire sur les Espaces Naturels Sensibles

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Madame le Maire explique la proposition du film documentaire sur les Espaces Naturels Sensibles :

Réalisateurs angevins : Romain et José SAUDUBOIS- Coco productions

Durée : 52' **Tournage** : sur le territoire du département 49.

Contenu : 89 Espaces Naturels Sensibles en **Anjou** - images, narration informative - Site en lien avec Beaulieu : ENS du Pont Barré avec Vallée /confluence du Layon.

Intérêt : pour un large public, sensibilisation écologique, cohésion des territoires, valorisation des paysages.

Expérience : documentaire « Au Cœur des Basses Vallées Angevines, entre hommes et nature » novembre 2019.

Martine CHAUVIN précise les conditions de participation avec les montants des contributions.

Jacques GUEGNARD précise que les auteurs ont travaillé pour Terra Botanica.

Martine CHAUVIN informe que c'est plus un signe de soutien envers les Espaces Naturels, même si Beaulieu n'est pas beaucoup mis à l'écran.

Agnès GESLIN s'interroge sur le montant de départ de la contribution, au vu de la taille de la commune, par rapport à la chambre de l'agriculture.

Daniel ONILLON propose un autre montant, car on peut être d'accord sur le projet, mais ne pas mettre le montant indiqué qui semblé élevé au vu des retombées que l'on peut avoir.

Madame le Maire soumet au vote du conseil la proposition de subventionner le projet de film documentaire proposé par Coco productions pour un montant de 1000€ :

Votants 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 5 Christine JOUET, Xavier POULAIN, Paul TRESMONTAN, Mathieu BERTRAND, Agnès GESLIN

Abstentions : 7 Laure BERTRAND, Didier PETIT, Sandra GAUTIER, Sandra NOEL, Mélanie MARTINEAU, Martine CHAUVIN, Gwénaëlle SALMON, Daniel ONILLON

Pour : 2 Yann SUAU et Jacques GUEGNARD

8—Tarif de locations de matériel

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Une délibération avait été prise en avril sur la location de salles mais pas sur le matériel.

1) Proposition de location pour le matériel de la salle St-Louis :

Pour les habitants de la commune et les personnes hors commune, il est proposé de louer la sono pour 30 € et le vidéoprojecteur pour 20 €, avec gratuité pour les associations belloquoises et les associations partenaires de la mairie (ayant signé une convention).

Dans les deux cas, la caution de la location du matériel serait comprise dans la caution de la salle soit un montant de 500 €.

2) Proposition de location pour du matériel nouveau :

Vidéoprojecteur : 50 € et écran : 10 €

Caution : 500 € pour le vidéoprojecteur et 50 € pour l'écran

La gratuité serait proposée pour les associations de Beaulieu ou les partenaires qui ont passé une convention.

Agnès GESLIN trouve que le prix de la caution dans le deuxième cas n'est pas assez élevé et s'interroge sur la durée de la location.

Laure BERTRAND précise que la caution devrait être pour tout le monde y compris pour les associations conventionnées.

Au vu des débats engagés Madame le Maire propose de voter les tarifs uniquement pour la location du matériel de la salle Saint Louis. Concernant le nouveau matériel, un travail de réflexion sera mené en commission communication afin de proposer les conditions de mise en location.

Madame le Maire soumet au vote du conseil municipal la location de matériel pour la salle Saint Louis selon les conditions énumérées ci-dessus :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstention : 1 Christine JOUET

Pour : 14

9- Ouverture du poste de cuisinier

Rapporteur : Martine CHAUVIN – le Maire

Du fait de l'arrêt maladie de la personne titulaire de son poste pour la cuisine et étant donné les besoins de la collectivité pour la restauration scolaire, il est proposé de garder la personne qui est actuellement en place à la rentrée et d'ouvrir un nouveau poste.

Il est proposé l'ouverture d'un poste de cuisinier, sur la base du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 9^{ème} échelon, pour 32 heures par semaine de classe avec, dans le cadre d'un CDD du 25 août au 31 décembre 2022.

Madame le Maire soumet au vote des membres du conseil municipal l'ouverture d'un poste de cuisinier selon les modalités énumérées ci-dessus :

Votants : 15

Votes répartis ainsi :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

10— Information sur les groupes de réflexion

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} adjoint au Maire

GR	Prochain RV	Objet
Communication	24/08/2022- 18h30	Amélioration des outils
Repas des aînés	25/08/2022 - 15h	Préparation du repas des aînés
Le P'tit journal	19/07/2022 – 11h	Elaboration du contenu du P'tit journal
Menus	13/09/2022 – 18h30	Elaboration des menus
Périscolaire	13/9/2022 – 20h	Fonctionnement de l'accueil périscolaire
Embellissement	15/09/2022 – 18h	Embellissement, fleurissement, mobilier urbain sur la commune
Traversée de bourg	15/09/2022 – 20h	Synthèse des travaux – Cahier des charges

Comptes-rendus des commissions

Départ de M Paul TRESMONTAN à 21h27

▪ **Commission Education Enfance Jeunesse par Laure BERTRAND et Martine CHAUVIN**

Conseil Municipal des Jeunes : Laure BERTRAND présente le projet des jeunes pour le samedi 24 septembre et invite chacun à y participer.

Organisation pour la rentrée scolaire : La restauration aura lieu sur un site unique, une réunion de pré-rentrée est organisée le mardi 30 août à 18h45 avec les agents et à 20h00 pour les parents. Margot RABOUIN travaille actuellement sur la plaquette pour les accueils périscolaires qui sera disponible pour la rentrée.

Projet Educatif Du Territoire (PEDT) : Ce document rédigé par le Centre Socioculturel est pratiquement terminé et sera présenté au prochain conseil d'août après réception en amont à l'ensemble des élus. Ce document s'appliquera pour 4 communes, Bellevigne, Terranjou, Aubigné et Beaulieu.

Rendez-vous avec un des services d'ingénierie du département : La Mairie a souhaité les solliciter pour analyser la question de la restauration scolaire : organisation générale, pointages, hygiène, parcours du devis au règlement, marché public. D'ici fin août 2022, le département doit nous proposer une convention d'accompagnement, la prestation sera gratuite et aura pour objet les axes de travail.

Centre Socioculturel : l'Assemblée générale a eu lieu le 09 juin et un comité de pilotage le 27 juin.

Groupe de réflexion GR menus : Les menus sont créés pour septembre, octobre. 3 habitants étaient présents, la prochaine réunion est fixée le 13 septembre, suivie d'un **GR périscolaire**.

- **Commission appui à la vie associative, sport, culture et lien social par Didier PETIT et Martine CHAUVIN**

Réunion planning de la salle de sports le 29 juin. Le planning est en cours de finalisation car des associations n'étaient pas présentes et souhaiteraient des créneaux. La Mairie a été sollicitée par des associations extérieures à la commune. Le choix est de privilégier les associations communales. Pour les associations extérieures, il sera rédigé une convention avec la commune de l'association. D'autres questions ont été abordées : la gestion des clefs, l'éclairage de la salle, le sol glissant parfois, le nettoyage du sol de la grande salle. Ces sujets seront revus en commission.

Lecture publique : En 2020, une convention a été signée entre la CCLLA et le bibliopôle qui prévoyait le passage d'un bus une fois par an dans les bibliothèques pour diversifier et renouveler les livres. Avec le Covid tout a été stoppé. En septembre 2021 le service a repris, mais le bibliopôle a dénoncé le contrat et c'est le réseau des bibliothèques qui organise la distribution des ouvrages. C'est un travail très lourd et chronophage. Il faudra revoir le fonctionnement pour la rentrée, l'idéal serait une plateforme centralisée où les livres seraient stockés.

Un nom de réseau a été choisi par la commission avec une charte graphique : REZOKILI.

Gendarmerie : Martine CHAUVIN et Didier PETIT ont rencontré M BARRACHINA, le nouveau capitaine de la brigade de Brissac. Un échange a eu lieu sur des problématiques rencontrées : les gens du voyage, les rassemblements de jeunes bruyants, l'aire de rencontres à l'étang, les incivilités... La volonté des élus était de mettre l'accent sur la sécurité et une demande a été faite pour des passages plus réguliers des patrouilles pendant l'été. Pour les gendarmes, les statistiques sur Beaulieu sont en baisse sur les faits de délinquance. La Gendarmerie a proposé 2 procédures : Citoyens vigilants, vidéosurveillance. Martine CHAUVIN a demandé aussi à avoir des retours de la gendarmerie lorsqu'ils interviennent sur la commune. Le territoire d'intervention de la gendarmerie est vaste, il faut près de 30 minutes pour aller d'un bout à l'autre.

Beaulieu de France : Jacques GUEGNARD fait le compte rendu de la réunion du 21 juin pilotée par M Silvestre, avec Beaulieu Tourisme Animation et les bénévoles. La manifestation rentre dans la phase opérationnelle. Avec une prévision de 150 participants au repas du samedi, le budget serait équilibré. L'association demande que la subvention votée de 4000€ soit versée rapidement.

Le bulletin d'inscription est sur la dernière page du Beaulieu Infos. Les jeunes arrivent le vendredi soir, ils seront accueillis au gîte. Samedi matin : rallye photos prévu, le midi retour à la salle de sports.

Les travaux de la salle des sports qui motivaient l'avis défavorable de la commission de sécurité, ont été réalisés, le dossier repassera en commission en même temps que le dossier de la salle Saint-Louis.

- **Commission Voirie, espaces verts et bâtiments par Gwénaëlle SALMON et Daniel ONILLON**

Retour sur les rencontres avec les habitants sur la traversée du bourg : un compte-rendu a été réalisé et transmis à la CCLLA pour rédiger un cahier des charges et donner suite à ce dossier.

Travaux sur la réserve incendie à la Croix de l'Orée : Il a été décidé d'abandonner la réserve existante et d'implanter un poteau incendie.

Cimetière : Des travaux seront engagés en octobre sur le mur du cimetière par l'entreprise GODINEAU, avec la volonté de créer un accès PMR en lieu et place de la cabane qui sert de débarras actuellement, sans déplacer le point d'eau. Une réflexion est en cours sur le chemin le long du mur.

Salle de sports : Les travaux ont été faits, tous les blocs de sécurité et blocs d'ambiance fonctionnent.

Arrêté de sécheresse : Une coquille s'est glissée dans le Beaulieu Infos : on ne peut arroser que de 20h00 à 08h00.

Eclairage public : Les lampes de l'éclairage public sont obsolètes, le coût du changement des 43 lanternes s'élève à 59 345 € à charge de la commune. Cela fera l'objet d'un travail en commission. Une réflexion aura lieu aussi sur l'éclairage qui reste allumé toute la nuit ; à terme, une gestion différenciée sera repensée sur les armoires selon les besoins de la commune.

Traversée du bourg : Une rencontre a eu lieu avec les chargés de mission voirie de la Communauté de Communes, M GRANDSIRE et Mme RUFFINI pour élaborer un cahier des charges avec des séquences de travaux à présenter aux habitants lors du GR du 15 septembre à 20h. Une réunion de travail est prévue en amont pour préparer cette rencontre. La chicane du cimetière est prévue en septembre et octobre.

Madame JOUET signale que la vitesse des voitures dans ce quartier du cimetière est excessive et que la seule chicane ne fera pas réduire la vitesse, ce sur quoi tout le monde est d'accord. Martine CHAUVIN l'invite à participer au GR du 15 septembre pour contribuer aux réflexions.

Tampons : La réfection des tampons dangereux, rue Rabelais et 13 rue du Fief Signoré vient d'être réalisée. Deux autres tampons doivent être revus semaine 29, place de l'Eglise et rue St-Vincent.

Départ de Christine JOUET à 22h32

- **Aménagement et développement par Yann SUAU et Jacques GUEGNARD**

Station d'épuration : La 1ère réunion de chantier a eu lieu jeudi 7 juillet. Le début des travaux est prévu fin octobre. La réalisation finale de ce chantier permettra de libérer les terrains à l'urbanisation.

Néolithes : La réunion publique du 17 juin a réuni une quarantaine de personnes. L'entreprise a présenté son projet et répondu aux questions posées, de même la CCLLA sur l'évolution de l'actiparc.

Enquête publique : Au vu des textes et de la modification demandée, il n'était pas forcément obligatoire de faire une enquête. Par souci de transparence, la municipalité a tenu à le faire.

PLU : Une rencontre est prévue le 12 juillet avec la DDT Direction Départementale des Territoires sur la méthodologie nécessaire pour lancer la révision du PLU devenu obsolète.

Plan Local de l'Habitat (PLH) : quatre réunions coordonnées par la CCLLA ont permis d'aboutir au diagnostic. Le territoire a été découpé en secteurs, une réunion de synthèse se déroulera le 06 septembre à 19h00, 5 ou 6 élus seront présents par commune. Le PLH sera à prendre en compte dans l'écriture du nouveau PLU communal.

Questions diverses

par Martine CHAUVIN

- Une information est donnée sur les **horaires d'ouverture de la mairie durant cet été.**
- Un tarif préférentiel est proposé aux habitants de Beaulieu à la **piscine de Rochefort** car la Mairie verse une subvention à la commune.
- **Une cellule de refroidissement a été commandée** pour la cantine ainsi que des grilles pour un montant de 4 073.62 € TTC.
- Le Préfet a pris un **arrêté préconisant l'interdiction des feux d'artifice et de feu** suite à la sécheresse.
- Agnès GESLIN demande l'impact sur les finances communales **de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.** Ce point sera travaillé en commission finance et sera abordé lors d'un prochain conseil.
- **Remise de l'audit énergétique sur L'oiseau Lyre :** par l'entreprise, des questions vont être à débattre par rapport aux résultats.
- **Des morceaux de l'enduit sont tombés du clocher** très tôt le matin le dimanche 10 juillet. Les pompiers ont sécurisé les lieux et ont retiré ce qui était prêt à tomber. Mathieu BERTRAND signale qu'un travail sur la réfection des bâtiments doit être réalisé, il le sera en commission.
- **Liste des arrêtés pris depuis le dernier conseil.**

Prochain conseil le 29 août à 20h00

L'ordre du jour étant levé, la séance a été levée à 22h58